

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE :

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente

Toute commande de formation **inter-entreprises** suppose que le client accepte le contenu du stage présent dans le catalogue des stages en vigueur ou dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles. Pour que l'inscription soit ferme et définitive, le devis ou le bulletin de réservation doit être validé accompagné d'un chèque d'acompte de 50% ou de l'accord de prise en charge.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT :

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCO, En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. **Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.** L'attestation de stage est jointe à la facture.

PRESTATION DE SERVICE :

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention formelle particulière, ASSIMILIS/PIXEL FORMATION n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

TARIF :

Le montant des inscriptions n'inclut pas le support de cours.

les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCO.

CONVENTION DE FORMATION :

Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Néanmoins, une convention de formation peut être adressée sur simple demande.

CONVOICATIONS :

Dans un délai raisonnable avant le démarrage du stage, une convocation (dans le cas d'une formation se déroulant en centre) ou un rappel (dans le cas d'une formation sur site) nominative est adressée à l'entreprise ou au

participant sur laquelle les informations lui sont données quand au déroulement du stage. ASSIMILIS/PIXEL FORMATION ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Le stagiaire accueilli est tenu de respecter le règlement intérieur qui lui est remis.

HORAIRES :

Les formations se déroulent dans nos locaux ou chez le client du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf demande expresse.

LIEU DE STAGE :

Les stages collectifs inter-entreprises se déroulent dans nos locaux - ASSIMILIS/PIXEL FORMATION - ZA de l'Etang 251 Rue Marie Curie - 26780 Châteauneuf du Rhône.

Les stages individuels ou intra entreprise sont organisés à la demande.

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION :

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.

- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50 % du coût de la totalité du stage.

- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation.

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE :

PIXEL FORMATION se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

EVALUATION :

A l'issue du stage, un bilan est effectué par le formateur.

Dans une démarche d'amélioration constante de la qualité des services et de la relation avec ses clients, ASSIMILIS/PIXEL FORMATION invite les stagiaires à compléter un questionnaire de satisfaction.

REGLEMENT :

Le règlement des factures peut s'effectuer :

• par chèque ou par virement bancaire :

ASSIMILIS /PIXEL FORMATION

Code banque : 14265 Code guichet : 00600

Compte N° : 08770358363 Clé RIB : 89

IBAN : FR76 1426 5006 0008 7703 5836 389

Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

• des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis,

• l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes,

ASSIMILIS/PIXEL FORMATION se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

PROPRIETE INTELLECTUELLE :

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite".

L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal.

La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.

RESPONSABILITE :

Sauf faute lourde, la société ASSIMILIS/PIXEL FORMATION limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPETENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par ASSIMILIS à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Valence, appliquant la loi française.